

**Délibération n° D-2020- 01 du directoire en date
du 28/01/2020 portant organisation de la Société du Grand Paris**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris, notamment ses articles 14 et 15,

Le directoire adopte la délibération suivante :

Article 1er :

Les missions des directions et des unités de la Société du Grand Paris sont fixées par l'annexe de la présente décision.

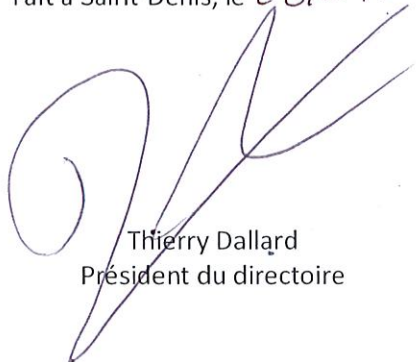
Article 2 :

Pour l'appréciation des délégations consenties par le président du directoire, la présente délibération se substitue à la délibération D 2019-3 du 16 janvier 2019, qui est abrogée.

Article 3

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le 28/01/2020



Thierry Dallard
Président du directoire



Frédéric Bredillot
Membre du directoire



Bernard Cathelain
Membre du directoire